Image not found or type unknown

Fermature du restaurant pour travaux

Par **Curucucu**, le **03/11/2021** à **18:21**

Bonjour , dans le restaurant où je travaille on a fermé le mois de août pour vacances jusqu au 20 septembre, après il a bien pensée de faire de travaux dans le restaurant jusqu au jours d' hui donc moi j' ai un CDI cet mois ci c est payé ou pas , j' ai un mois vide , je suis pas coupable de ça...

Par **P.M.**, le **03/11/2021** à **19:06**

Bonjour,

La procédure normale est que l'employeur vous mette en Chômage partiel ou technique (activité partielle)...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés